



CLUB FRANCORISK
Webinaire “Les jeudis des partenaires”
Les garanties Tous Risques Chantiers et Tous Risques Montage Essais

WE ARE
GLOBAL EXPERTS

Our experts are always at your side for the best risk solutions, worldwide.

HDI - Risques Techniques – activités et appétits

Tous Risques Montage Essai

Tous Risques Chantier

Bris de machine

Tous Risques Informatique

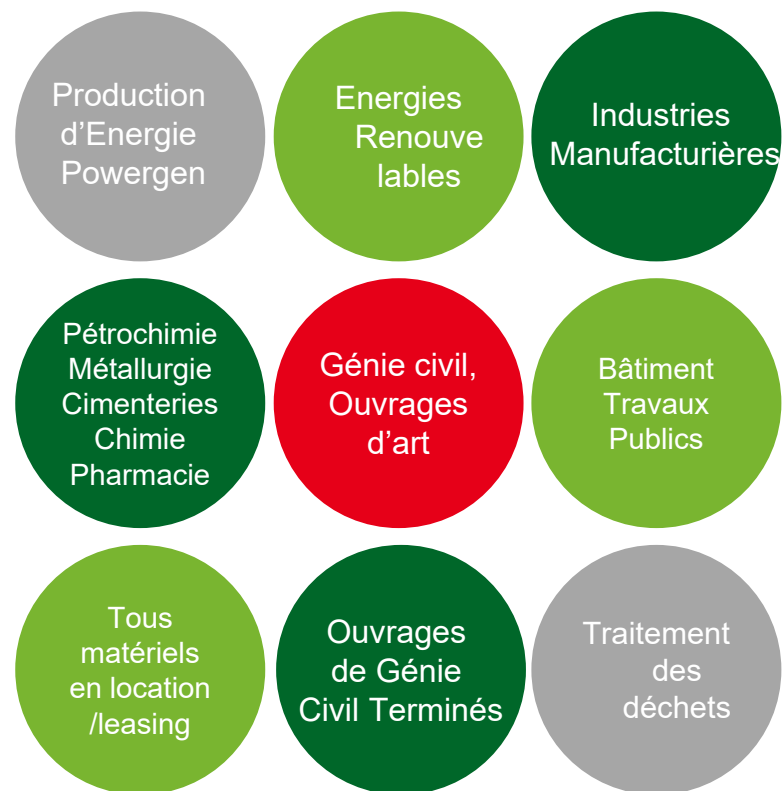
Matériel électronique

Engins de Chantier

Perte d'Exploitation Anticipée

Ouvrages de Génie Civil Terminés

Principales activités ciblées



Risques Techniques : Une équipe dédiée

Souscription



Idriss Belyazid
Directeur Souscription
Risques Techniques

Ingénieur SUPELEC.
15 ans d'expérience dans l'industrie, ingénieur d'études puis responsable d'affaires (contrats clés en main à l'international) et plus de 16 ans dans l'assurance Risques Techniques et la réassurance.



Pierre-Yves Emptas
Souscripteur Risques
Techniques

Ingénieur ENSAM et de l'Université Technique de Karlsruhe.
5 ans d'expérience dans l'industrie aéronautique et 8 ans en cabinet d'expertise sinistre (bris de machine, TRME...). Depuis 2018, souscripteur Risques Techniques.



Sophie Marque
Souscriptrice Risques
Techniques

Ingénieure ESTP (École Spéciale des Travaux Publics) & titulaire d'une licence en droit privé (Université Paris 8).
4 ans d'expérience en tant qu'expert Dommages et RC. Depuis 2018, souscriptrice Risques Techniques.



Camille Bourloton
Souscripteur Risques
Techniques

Ingénieur spécialité Sécurité Environnement Prévention.
Responsable HSE en industrie puis ingénieur consultant en compagnie.
Plus de 10 ans d'expérience en compagnie en tant que souscripteur Risques Techniques

Intérêt des polices Tous Risques Chantiers (TRC) ou Tous Risques Montage Essais (TRME)

L'intérêt de cette police apparaît évident car, en son absence :

- les constructeurs et/ou entrepreneurs, garants de la réparation des dommages survenus pendant le cours des travaux, en vertu d'une disposition légale (1), peuvent se trouver dans l'impossibilité financière de reconstruire ce qui a été détruit ;
- le Maître d'Ouvrage peut être contraint, après un sinistre non réparé par les entrepreneurs, à l'abandon définitif du projet et à la perte des acomptes versés.

(1) article 1788 du Code Civil (France, Cameroun) ou du Code des Biens et Obligations (Côte d'Ivoire) stipule : "Si, dans le cas où l'ouvrier (*c'est à dire l'entrepreneur*) fournit la matière (*c'est à dire les matériaux et approvisionnements*), la chose vient à périr de quelque manière que ce soit avant d'être livrée, la perte en est pour l'ouvrier, à moins que le Maître ne fût en mesure de recevoir la chose".

Les polices Tous Risques Chantiers (TRC) ou Tous Risques Montage Essais (TRME)



Transport

HDI – Maritime et transports



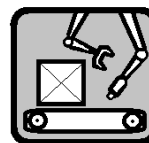
Construction Bâtiment

HDI Tous risques
chantiers (TRC)



Montage des machines

HDI Tous risques montage essai
(TRME)



Fonctionnement des machines

HDI – Bris de machines

Réception du
bâtiment

Réception des
machines

HDI Une garantie complète sur-mesure, déclinée sous forme de :

Contrat ponctuel (police de chantier)

ou **Contrat Annuel** (police ouverte, à aliment (chaque chantier fait l'objet d'un avenant), ou au chiffre d'affaire)

Les polices Tous Risques Chantiers (TRC) ou Tous Risques Montage Essais (TRME)

TRC

- ▶ **Bâtiments : bureaux, logements, entrepôts ,**
- ▶ **Génie Civil :**
 - **Routes**
 - **Ponts**
 - **Pipelines**
 - **Tunnels**
 - **Barrages**

La différence entre TRC et TRM est dans l'aspect "mise en oeuvre"

❑ TRC : La "mise en oeuvre" se fait sur place, sur le site du chantier

❑ TRM: L'essentiel est fabriqué hors site du montage. Le site de construction ne devient plus qu'un site d'assemblage et de montage

TRME

- ▶ **Sites de production industrielle et manufacturière**
- ▶ **Production d'énergie (électricité, chaleur)**
- ▶ **Usines pétrochimiques et autres sites industriels**

La police TRC / TRME

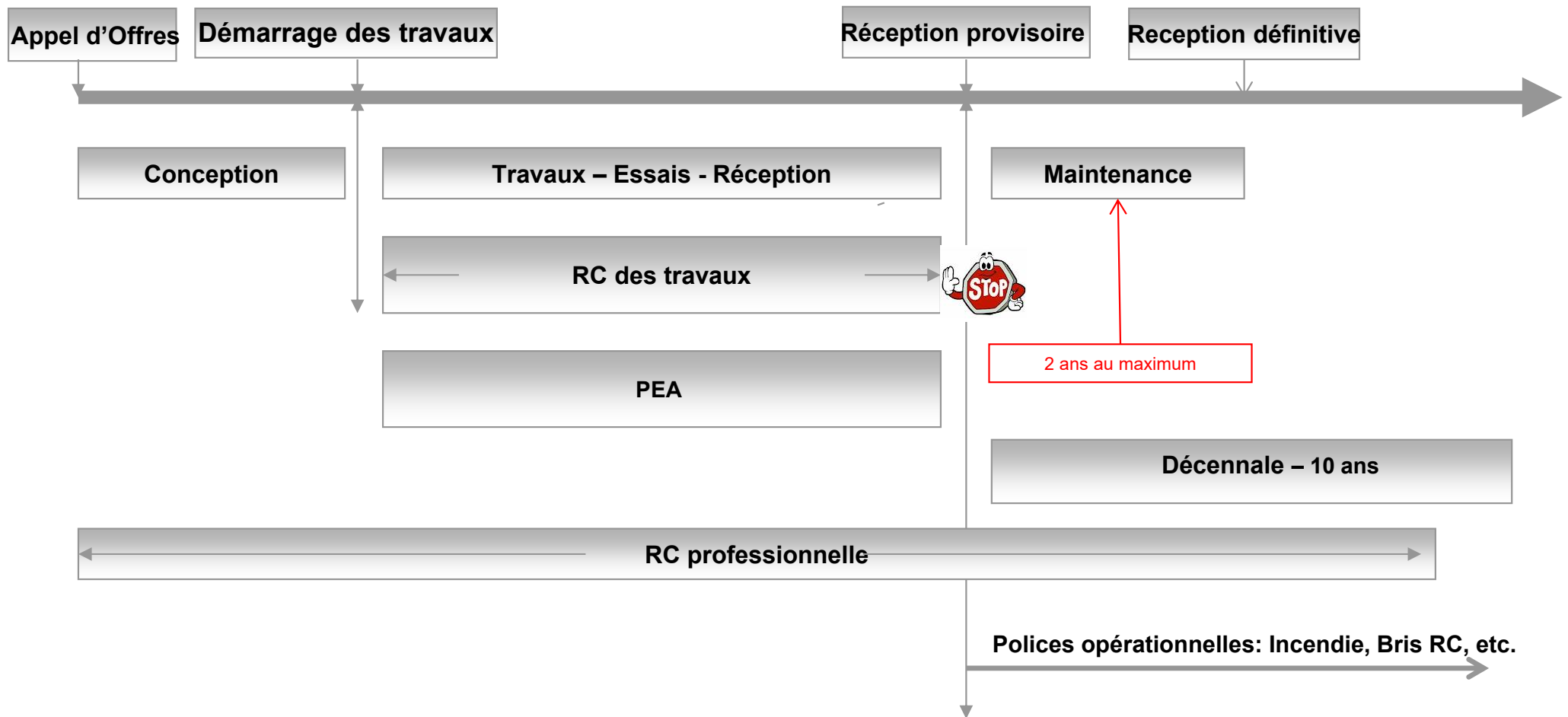
En général on distingue 3 « sections » :

- **Section 1 : Dommage aux ouvrages**
- **Section 2 : Responsabilité Civile**
- **Section 3 : Pertes d'exploitation anticipée (PEA)**

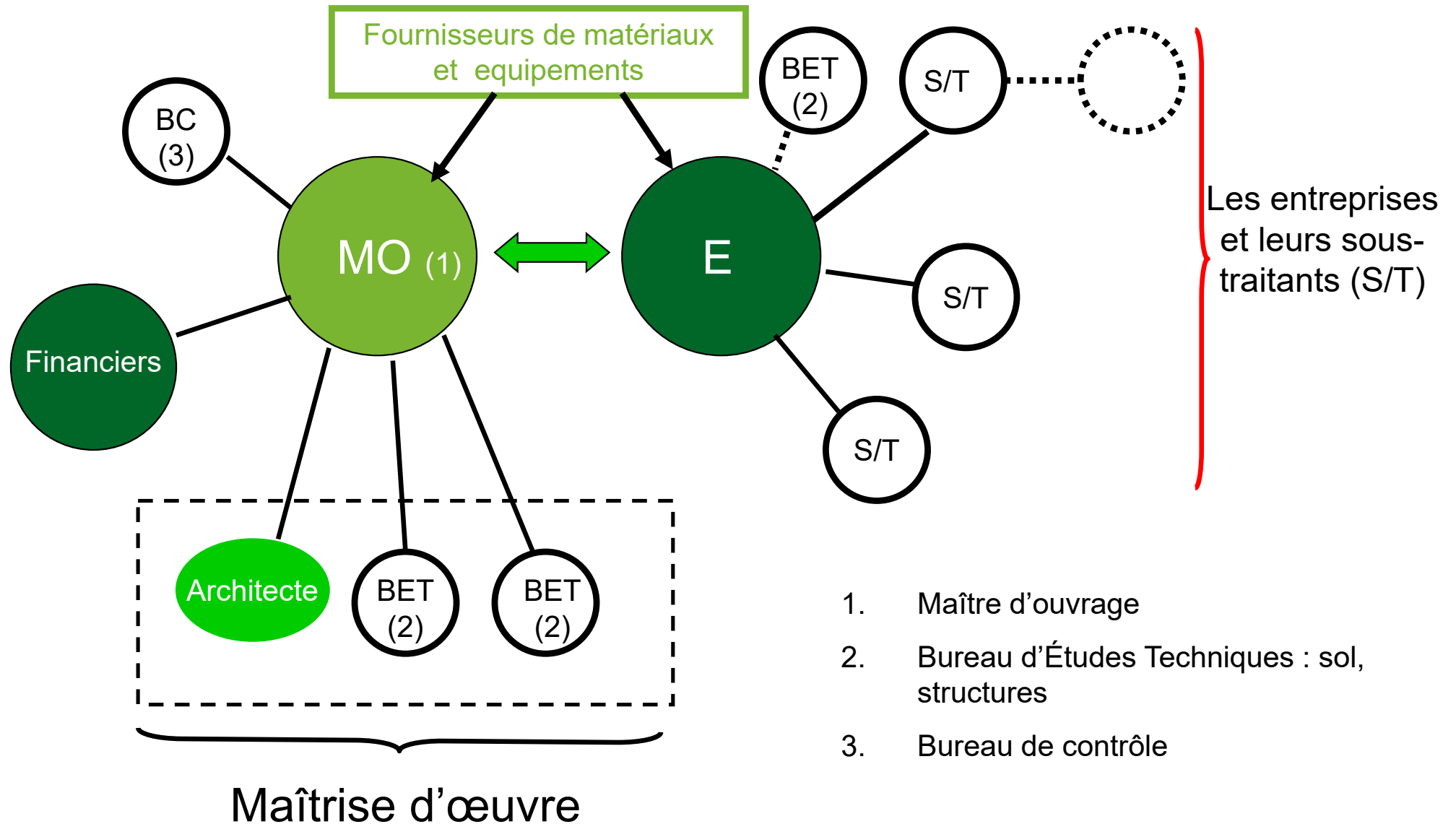
Police de chantier

Police d'activité

Déroulement dans le temps d'un projet industriel



Intervenants



Les assurés : tous les intervenants directs au chantier

Pour les polices « Projet », l'Assuré regroupe habituellement toutes les parties prenantes du projet :

- **Le Maître d'Ouvrage** : **TRC/TRME + RC + PEA**
- **L' Entreprise Principale** : **TRC/TRME + (RC)**
- **Les Sous-traitants** : **TRC/TRME + (RC)**
- **Les Fournisseurs (activités sur site uniquement)** : **TRC/TRME + (RC)**
- **Les Ingénieurs-Conseils (activités sur site uniquement)** : **TRC/TRME + (RC)**
- **Les organismes de financements (si concernés):** **TRC/TRME + PEA**

La Somme Assurée – Section Travaux

Le montant du contrat – Le coût total de reconstruction

INCLUS :

- ✓ Préparation du site
- ✓ Coûts des études
- ✓ Travaux d'exécution
- ✓ Matériaux, et équipements

EXCLUS :

- ✓ Acquisition des terrains
- ✓ Pièces de rechange
- ✓ Coûts financiers

Les principes d'application de la REGLE PROPORTIONNELLE sont CONSERVES

La somme assurée est PREVISIONNELLE => AJUSTEMENT en fin de chantier

PREVISIONNEL => "Incertitude" => clause "EVENTUELLE"

Principes indemnitaires



Les TRC TRM sont des polices de dommage TOUT SAUF

Indemnisation du coût de la réparation, ou du remplacement de la partie endommagée, en l'état de ce qu'elle était avant le sinistre. Cela comprend :

- Les frais d'investigations (LIMITES à prévoir)
- Le coût des matériaux, de la main d'œuvre, des transports sont **au prix d'origine**, sauf extensions
- **Les frais de déblais** sont généralement couverts si une limite a été prévue.

L'assurance ne couvre en aucun cas les frais d'amélioration, ou de modification consécutifs au dommage.

- extension possible du type « Sue and Labour » , « périls imminents »
- Application de la règle proportionnelle

Section 2 : Responsabilité civile

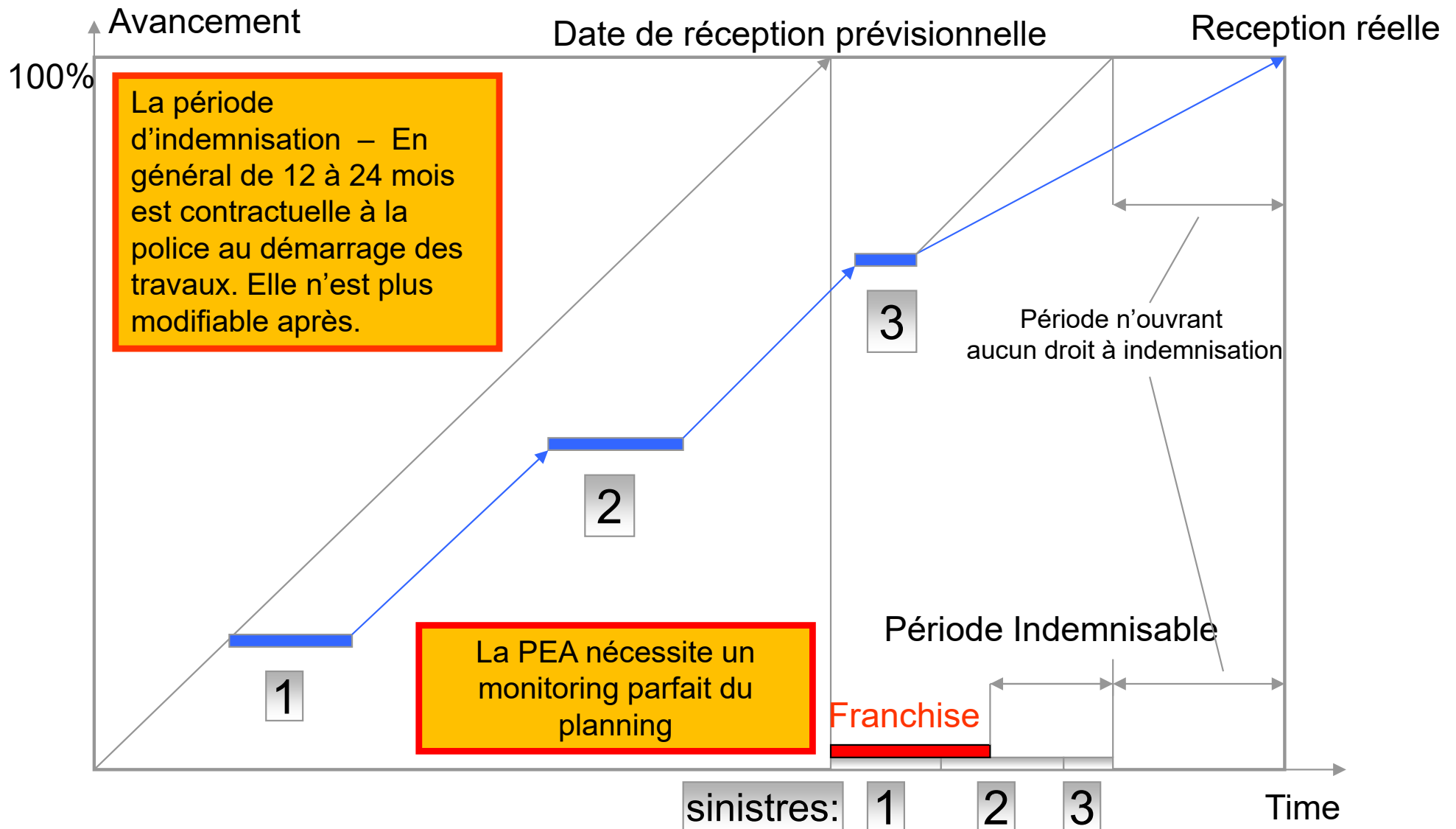
Couverture :

- ▶ Les conséquences pécuniaires d'un dommage accidentel (Dommage Matériel et CORPOREL) **causé du fait des travaux** à un à un tiers
- ▶ Les pertes financières pures (= dommages immatériels non consécutifs) sont souvent exclues.

Objectif de la Perte de Loyers Anticipée (TRC : PLA) ou de la Perte d'Exploitation Anticipée (TRME : PEA)

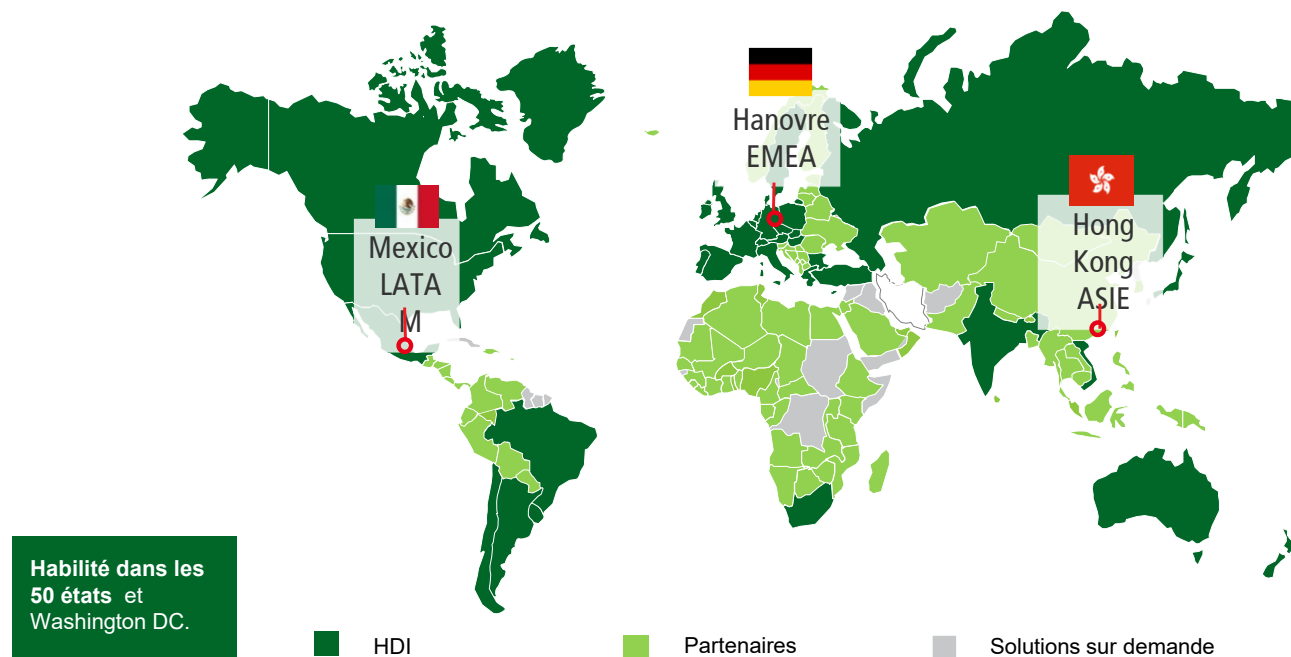
Indemnisation du Maître d'Ouvrage pour une perte de Marge Brute anticipée réellement subie conséquemment à un sinistre garanti de la section Travaux, ayant un impact sur le planning et résultant en un retard dans la mise en service du bien.

PEA - Fonctionnement



Programmes internationaux: Un réseau intégré

Présence dans + de 150 pays, à travers des bureaux HDI Global ou des partenaires



39 pays en propre (dont Brésil, Inde, Russie)

Hubs : Plateformes régionales d'expertise et de coordination (Mexico, Hanovre, Hong-Kong)

Le Réseau Intégré HDI en quelques chiffres

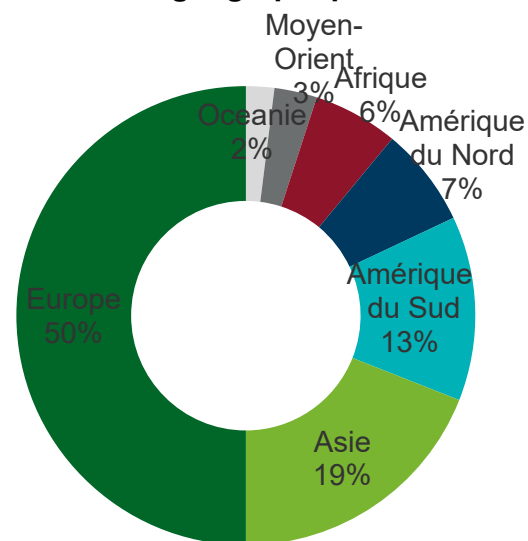
4500 programmes gérés dans le monde dont **220** programmes gérés en France

+ 1500 polices locales émises dans + de 100 pays pour nos clients français

21 programmes avec captives

136 clients avec + de 20 polices locales

Répartition des polices locales par zone géographique

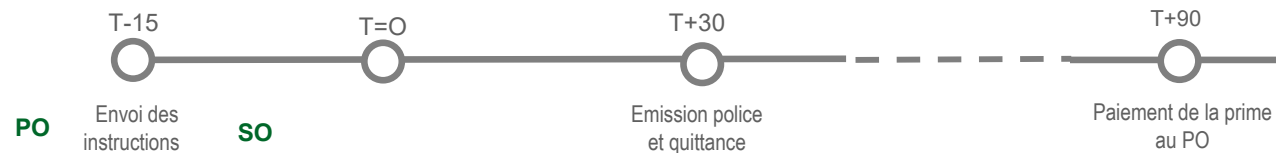


Réseau intégré HDI : Son Fonctionnement

Le bureau producteur (PO) : FRANCE



Les bureaux locaux (SO)



Réseau Intégré HDI: Programme International

